

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 septembre 2019

La séance est ouverte à 19h30

Absents représentés : M. Pascal LEFEBVRE (pouvoir donné à Maurice CHAUTANT), Mme Isabelle BERNARD (pouvoir donné à Françoise GALMICHE).

Absents : Martine MASSE, Agnès BOYER, Yvan CANTON

Ont été votées, à l'unanimité des votants, les délibérations suivantes :

- Mise en place de panneaux lumineux pour passage piétons sur la RD 994 route de Veynes au niveau du lotissement « Les Tournillons » : Le montant de la mise en place et de la fourniture de ces panneaux s'élève à 6 530€HT. Une demande de subvention au titre des Amendes de police est faite à hauteur de 50%, soit pour 3 265€.
- Régie de l'eau : Facturation d'une consommation sans compteur à l'appui : Dans le cas où un abonné refuserait l'installation d'un compteur d'eau dès son installation dans son logement, un forfait de 155 litres par jour et par personne sera appliqué
- Demande d'autorisation de défrichement relative au projet de parc photovoltaïque de la société Sérignons Energies : Le mandat de défrichement est donné à la société Sérignons Energies et non plus à la société VALOREM. Les parcelles telles désignées dans la précédente délibération (du 11 avril 2019) sont modifiées de la façon suivante :

| Section | N° de parcelle | Superficie totale | Ancienne Superficie concernée par la demande de défrichement | Nouvelle Superficie concernée par la demande de défrichement |
|----------------------------|-------------------------------------|-------------------|--|--|
| F | 248 | 26ha 10a 76ca | 0ha 42a 07ca | 0ha 13a 36ca |
| F | 289 | 12ha 02a 34ca | 4ha 26a 60ca | 6ha 79a 02ca |
| F | Ancien lit cadastré du Rif de l'Arc | 3ha 02a 46ca | 0ha 88 a 44 ca | 0ha 78 a 27 ca |
| Superficie maximale | | | 5ha 57a 11ca | 7ha 70a 65ca |

- Rectification d'une adresse postale : Un administré a transféré le siège social de sa société à l'adresse suivante : 440 Montée de Corréo – Les Gaudis – La Roche des Arnauds. Monsieur le Maire rappelle que la numérotation des maisons incombe au maire de la commune. Cette adresse n'existant pas, il y a lieu de la rectifier de la façon suivante : 440 Chemin des Gaudis, La Roche des Arnauds (05 400).

- Avis sur la proposition de la nouvelle organisation des services des finances publiques :

Concernant le réseau fiscal :

- Il est prévu la création d'un service des Impôts des Entreprises départemental à Gap,
- Il est proposé de regrouper les 3 services des Impôts des particuliers sur 2 sites, un sur Gap et un sur Briançon,
- Il est envisagé la mise en place de permanences fiscales dans les Maisons France Service et en Mairie pour les communes ne disposant pas de ces structures.

Concernant le réseau gestion publique :

- Regroupement des trésoriers autour de 3 services de gestion comptable situés à Gap, Embrun et Briançon,
- Rattachement des communes dépendant de la Trésorerie de Laragne-Orpierre, au service de Gestion comptable de Sisteron,

- Le conseil aux collectivités serait assuré par des conseillers auprès des décideurs publics, lesquels offrirait leur service auprès des EPCI. Les communes du Sisteronnais Buëch verraient leur conseiller implanté à Sisteron.
- Création d'une trésorerie hospitalière sur la commune de Gap,
- La paierie départementale resterait sur Gap.

Considérant ces modifications, le conseil municipal :

- Vote contre la suppression de la trésorerie de son ressort territorial et donc vote pour son maintien
 - S'oppose à la fermeture de ce service public
 - Souhaite nouer un dialogue avec le DDFIP
- Jumelage avec la commune de Castelletto Stura (Italie) – Approbation de la charte d'intention : La commune porte depuis 1 an le projet de jumelage avec une commune italienne du Piémont. C'est avec la commune de Castelletto Stura que la commune va officialiser ce jumelage. Ce projet s'est construit avec la mise en place d'un comité de jumelage et a pour objectif de favoriser les échanges socio-culturels et sportifs entre les habitants de chaque commune.

Questions diverses

- Madame Agnès FOMBERTASSE présente le déroulement de l'accueil des Italiens. Samedi 21 Septembre à 10h30, Cérémonie à la Mairie (signature des Chartes de Jumelage, présentation des panneaux, chants des enfants de l'école), suivi d'un apéritif-buffet sur le Jardin Public. L'après-midi, l'association Espace Plaine proposera une balade à la Poltrona, l'association Scrap à la Folie présentera un atelier et M. Jacques SUCHEL fera une visite guidée de notre village. Le soir, un repas au Camping des Sérignons sera offert à nos invités. Mme FOMBERTASSE rappelle que 15 personnes ont proposé d'héberger les italiens et le camping accueillera les autres dans les chalets. Le dimanche matin, Monsieur le Maire propose une visite commentée et guidée à l'Ecomusée de Veynes.
- Monsieur Loïc GAY-PARA demande s'il serait possible de consolider le chemin qui va au Bas-Baux au niveau du virage. Une administrée lui a signalé qu'avec le déneigement l'année passée, le virage a été fortement endommagé.
- Monsieur Jean-François CONTOZ rappelle que le 12 septembre à 19h, une réunion publique relative à la révision de son PLU est prévue à la salle polyvalente au cour de laquelle le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement écrit et graphique et les orientations d'aménagement et de programmation seront présentés. L'enquête publique devrait se tenir début d'année prochaine.
- Madame Agnès FOMBERTASSE rappelle que, depuis le 1^{er} septembre 2019, le nouveau Pass ZOU! Etudes, permet aux élèves de voyager en illimité sur tous les TER et les bus ZOU! de la région Sud, mais aussi Les Chemins de Fer de Provence. Il permet, non seulement d'effectuer les trajets scolaires du quotidien mais aussi les déplacements de loisirs, y compris en période de vacances scolaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,



Maurice CHAUTANT